L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 28 JANVIER.

LE MESSAGE DE MAC-MAHON.

Voici le texte du message présidentiel qui a été lu à l'assemblée, dans la séance du 6 janvier, par M. Grivart, et qui a provoqué la défaite du ministère:

Messieurs, l'heure est venue où vous allez aborder la grave discussion des lois constitutionnelles; les travaux de votre commission sont prêts, et l'opinion publique comprendrait difficilement un nouveau retard.

Désireux, comme je n'ai aucun moment cessé de l'être, de voir promptement donner au pouvoir que j'exerce en vertu de la loi du 20 novembre, le complément nécessaire, je charge mon gouvernement de vous demander, pour l'une de vos prochaines séances, la mise à l'ordre du jour de la loi qui établit une seconde chambre.

C'est là, en effet, l'institution que paraissent le plus impérieusement réclamer les intérêts conservateurs dont vous m'avez confié et dont je ne déserterai jamais la défense.

Les rapports sont aujourd'hui faciles entre l'assemblée et le pouvoir qui émane d'elle; il en serait peut-être autrement le jour où ayant fixé vous-mêmes le terme de votre mandat, vous feriez place à une assemblée nouvelle.

Des conflits peuvent naître alors, et, pour les terminer, l'intervention d'une seconde chambre, offrant, par sa composition, de solides garanties, est indispensable. La nécessité ne serait pas moins grande, même quand, pour trancher ces conflits, vous estimeriez utile—comme mon gouvernement l'a demandé—d'armer le pouvoir exécutif du droit de recourir au jugement du pays par la voie de la dissolution.

L'usage de ce droit extrême serait périlleux, et j'hésiterais moi-même à l'exercer, si, dans une circonstance aussi critique, le pouvoir ne se sentait appuyé par le concours d'une assemblée modératrice.

J'ai la satisfaction de penser que, sur ce point, je suis en accord avec la majorité de cette assemblée. Si dans le cours de la délibération, mon gouvernement présente quelques modifications au projet que votre commission vous a soumis, ce sera pour en rendre l'adoption plus facile.

Un autre point plus controversé ne doit pas être moins promptement décidé; c'est celui qui touche à la transmission du pouvoir quand j'aurai cessé de l'exercer. Ici, mon intervention doit avoir un caractère réservé, puisque ma responsabilité personnelle ne peut, en aucun cas, être engagée.

Je n'hésite pas à dire cependant que, dans ma pensée, cette transmission, à l'échéance du 20 novembre 1880, devrait être réglée de manière à laisser aux assemblées qui seront alors en exercice, la liberté pleine et entière de déterminer la forme du gouvernement de la France.

C'est à cette condition que, d'ici là, les concours de tous les partis modérés peuvent être assurés à l'œuvre de réparation nationale que je suis chargé de poursuivre.

J'attache moins d'importance et je crois que le pays pense comme moi à la question de savoir ce qui devrait être fait si par une volonté de la Providence que tout homme doit prévoir, la vie m'était retirée avant l'expiration de mon mandat. La souveraineté nationale ne périt pas, et ses représentants pourront toujours faire connaître sa volonté.

On a exprimé, toutefois, le désir que, dans cette éventualité, rien ne fût changé jusqu'en 1880 au cours actuel des choses. Vous jugerez s'il n'y aurait pas lieu de compléter, par une disposition, les garanties de stabilité promises par la loi du 20 novembre.

En tout cas, c'est un point à débattre et à régler entre vous dans un grand esprit de conciliation: la France ne comprendrait pas, j'en suis sûr, qu'un différend reposant sur une hypothèse vint troubler le bien présent et certain qu'elle attend de votre accord.

Telles sont les vues que m'a suggérées l'étude que j'ai faite, pendant l'année qui vient de s'écouler, des véritables besoins du pays. Les entretiens que j'ai pu avoir avec un grand nombre de membres de cette assemblée me font espérer qu'une majorité pourra les sanctionner par ses suffrages.

C'est mon vœu le plus cher et c'est aussi, j'en suis certain, celui de la France. Vos votes rendent à la France, les périls que l'assiègent, sous soutiendrez votre devoir.

Pour moi, je crois avoir rempli le mien tout entier, et je ne puis que vous inviter à... de débats, je compte que ce sera ... mes efforts.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 6 janvier.

Nous empruntons à la *Patrie* l'analyse suivante de la séance du 6 janvier:

La journée parlementaire s'est ouverte ce matin par le dépôt d'un ... qui a été ... de résistance ... comprise par ...

La discussion s'est ouverte par la lecture du Message présidentiel. Cette communication a été faite par le ministre de l'agriculture et du commerce, M. Grivart, et que ... pour que cette mission ... a été ... au ... par ...

... Jusqu'au dernier moment ... avait à croire à l'existence du Message. Les dispositions de l'Assemblée étaient donc ... ou du moins assez ... pour faire supposer qu'on n'y aurait ... parole du chef de l'État à ce ... séance tenante, une sorte de ... . Le cabinet en a jugé autrement. La lecture du Message a été écoutée avec une grande réserve. L'extrême droite est restée silencieuse et, pour ainsi dire sur la défensive.

M. Batbie a demandé, immédiatement après la lecture du Message, en premier lieu la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles, à la suite de la deuxième délibération de la loi des cadres, et en second lieu, la priorité pour la discussion de la loi organisant le Sénat, avec la réserve que cette loi ne serait votée que ... le vote de la loi de la transmission des pouvoirs, qui a été successivement proposée par la ... deuxième de ... Le premier a été M. Laboulaye, qui a proposé pour la ... de ... la transmission des pouvoirs ... ; le second ... deuxième Chambre ... pour la ... de Castellane ... un Sénat républicain. Pour le ... , il est nécessaire que ... d'abord ... le ... gouvernement à venir. La seconde Chambre est un accessoire, un complément qui ne doit venir qu'après le principal. Selon M. Antonin Lefèvre-Pontalis, le Sénat est, au contraire, le principal rouage de l'organisation politique et doit, par conséquent, être mis le premier en délibération.

On a encore entendu M. Jules Simon, qui a refait, avec plus d'acrimonie et moins de bonheur, le discours de M. Laboulaye, et, enfin, M. le ministre de l'intérieur, qui nous paraît avoir très bien défini la situation, en disant qu'il s'agissait d'organiser une seconde Chambre non pas pour la monarchie, non pas pour la République, mais pour le pouvoir septennal du maréchal. Le vote a eu lieu ensuite, par assis et levé, sur la question de priorité en faveur de la deuxième Chambre. Toutes les fractions de la gauche, à part deux ou trois membres du centre gauche, notamment M. Bérenger, une partie de l'extrême droite et le groupe de l'Appel au peuple se sont levés contre la priorité. C'était la majorité. Le centre droit, flanqué de la droite modérée, a été battu, et avec lui le ministère. Au ... qu'on peut en juger de la hauteur où nous sommes, la majorité était de 80 à 100 voix.

Après ce vote M. Dufaure a demandé qu'on mît aux voix la priorité en faveur du projet de loi relatif à la transmission des pouvoirs, projet qui est connu sous le nom de son rapporteur, l'honorable M. de Ventavon. On a un peu perdu de vue ce projet, qui fut ... en réponse à la proposition de M. Casimir Périer, et que l'on croyait bien et dûment enterré. M. le président a fait remarquer qu'il était inutile de voter sur cette question, l'Assemblée s'étant implicitement prononcée pour la priorité de ce projet en rejetant celle qui était réclamée pour le Sénat. Disons encore que M. Dufaure a cru devoir déclarer qu'il attachait beaucoup d'importance au Sénat, et que, tout en le reléguant au second plan, il ne le considérait pas moins comme une institution nécessaire. L'orateur a-t-il voulu par là panser les blessures du centre droit et poser sa candidature à un portefeuille? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider.

Il sera donc après la loi des cadres que la transmission des pouvoirs viendra en discussion. La loi des cadres commencera lundi prochain et ne durera, dit-on, pas plus de deux ou trois jours. La semaine prochaine verra ainsi le second acte de la pièce dont nous avons eu le premier hier. Nous verrons alors reparaître la proposition Casimir Périer comme amendement au projet Ventavon, lequel lui-même a été, comme nous l'avons dit, un amendement à cette même proposition Casimir Périer. On ne saurait imaginer un cercle plus vicieux. Nous n'osons dire que nous avons l'espérance d'en sortir, et l'on ne s'étonnera pas qu'en présence d'un pareil spectacle, nous soyons assiégés par de tristes conjectures. Heureusement il nous restera toujours au-dessus des stériles orages parlementaires le grand caractère et la loyauté du maréchal de Mac-Mahon.

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN FRANCE.

On lit dans le *Journal officiel* du 7 janvier:

A la suite du vote d'hier, les ministres ont offert leurs démissions au président de la République, qui les a priés de conserver l'administration de leurs départements respectifs en attendant la formation d'un nouveau cabinet.

Nous lisons dans la *Patrie* du 9:

On nous assure que M. le maréchal de Mac-Mahon, désireux de se renfermer absolument dans son rôle de président constitutionnel, aurait résolu de mander auprès de lui les chefs des différents partis coalisés qui ont triomphé dans la journée du 6 janvier. Le maréchal a, dit-on, commencé hier par entrer en négociations avec l'extrême droite dont les représentants, MM. de la Bouillerie et Carayon-Latour, auraient eu, dans la soirée, une entrevue avec le chef de l'État. Le président continuera son œuvre de conciliation en appelant successivement le groupe Larcy, les délégués du parti de l'appel au peuple, du centre gauche, et même quelques-uns des membres les plus modérés de la gauche républicaine, notamment, à ce qu'on assure, M. Duclerc.

Le maréchal expliquerait à ces honorables députés que, étant les chefs d'une coalition victorieuse, c'est à eux que, d'après les usages parlementaires, incombe le devoir de constituer le nouveau cabinet; si, comme tout porte à le croire, cette combinaison ne réussit pas, le président continuerait à gouverner avec le ministère actuel jusqu'au moment où viendra en discussion devant l'Assemblée le projet Ventavon.

La grande bataille serait donc ajournée à cette époque, c'est-à-dire à un mois environ.

La *Patrie* du 10 contient les informations suivantes:

Nous avons annoncé qu'hier le maréchal président a demandé à M. de Larcy s'il pouvait former un nouveau cabinet, et que M. de Larcy a répondu négativement. La même demande a été adressée à M. Dufaure, qui a répondu qu'il était persuadé qu'aucun des hommes influents de la majorité de mercredi ne parviendrait à former un ministère.

Après M. Dufaure, le maréchal a fait appeler M. Depeyre, puis M. d'Audiffret-Pasquier. On assure que ce dernier a décliné les ouvertures qui lui ont été faites. M. Germain a également été mandé à la Présidence.

Le maréchal de Mac-Mahon a eu, en outre, une très longue entrevue avec M. Buffet.

M. de Fourtou a eu, depuis mercredi, plusieurs entrevues avec le maréchal-président, qui a invité son ancien ministre à lui faire un exposé, à son point de vue, de la situation.

M. de Fourtou a déclaré que la formation d'un nouveau ministère ne serait possible qu'après le rejet, absolument certain, du projet Ventavon. A ce moment, le terrain constitutionnel sera absolument déblayé et il ne saurait plus être question ni de loi sur le Sénat, ni de loi sur la transmission des pouvoirs; les causes qui divisent la majorité conservatrice tendant ainsi à disparaître, cette majorité se reconstituera fort aisément.

M. de Fourtou estime donc qu'on ne peut former le nouveau cabinet qu'après le vote repoussant l'ensemble des lois constitutionnelles.

Nous ferons remarquer que, tandis qu'il a commencé par demander à MM. de Larcy et Dufaure de former un cabinet, le maréchal a demandé uniquement à M. de Fourtou une consultation politique. Il y a là une nuance qui ne saurait échapper et qui indique que le maréchal veut, avant de rappeler M. de Fourtou aux affaires, bien déterminer l'impuissance des autres groupes à former une majorité, et qu'il regarde son ancien ministre comme un conseiller éclairé, dont le concours lui sera précieux.

A Versailles, l'opinion générale était que M. le duc de Broglie serait très certainement chargé de former un ministère pris dans les groupes de la droite, après que le maréchal-président aura constaté que les groupes qui ont concouru à la majorité du 6 mai ne peuvent former un parti de gouvernement.

Nous pouvons affirmer que le ministère de Broglie-Fourtou-Decazes se présentera devant l'Assemblée avec un Message très net et, surtout, très énergique. Dans ce Message, le maréchal constatera qu'il lui a été impossible de trouver des conseillers dans la majorité du 6 mai et qu'il a dû, après de sincères mais inutiles efforts, charger M. de Broglie de former un ministère avec la minorité actuelle. Le Message prendrait acte de l'impossibilité d'obtenir de l'Assemblée le vote des lois constitutionnelles et rejetterait sur elle la responsabilité de la situation actuelle. Le Message constaterait qu'il ne saurait plus être question de ces lois, mais que les conséquences de ce fait doivent être imputées, non au gouvernement, mais à l'Assemblée, qu'on ne s'attarderait plus à ses tentatives inutiles et dangereuses, et que le nouveau ministère, décidé à borner son rôle à la défense énergique des intérêts conservateurs, ne saurait se retirer devant ces coalitions qui détruisent, mais qui ne peuvent réédifier.

MÉMOIRE AU CONGRES,
De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique, réunis en Congrès:

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'État, vous représente respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, sous les troupes des États-Unis, voici les faits:

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de la dernière Chambre appela les membres élus au rôle par le Bureau de retour des élections, au nombre de 106. Cent onze constituent une Chambre complète. Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'État, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent—57 ... et répondu à l'appel ... à quitter les rangs.

... M. Billieu, de Lafourche ... M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur temporaire.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le ... de paix Houston lui ... prêta le serment d'Orateur, assermenta les membres ... , qui ... s'avancèrent.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier ... et M. E. Flood sergent d'armes *pro tem.*

Les conservateurs et les républicains demandèrent ... organisation permanente, mais par suite de la grande confusion ... dans le moment, il a été ... l'ordre rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée:

"Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville, Chas. Schuler et John Scales, de la paroisse De Soto, Chs. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelly, de la paroisse Winn, soient déclarés être dûment élus membres de cette Chambre, et qu'ils soient à leurs sièges—dans les réserves pour leurs adversaires, s'ils en ont, de contester.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait en ses mains les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente, conformément à l'adoption de la règle.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. La liste étant la même que celle de M. Vigers, à l'exception des huit ou cinq noms qu'il y avait été ajoutés.

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant:

L. A. Wiltz..........55
W. Hahn..........2
En blanc..........2

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection au moment dispute relativement au comité lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 57, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée, et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood, sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'État de la Louisiane. Voir les articles 19, 20, 21 et 25 Constitution de l'État de la Louisiane, et la section 11 de la loi No 98 de 1872 et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient, la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'État pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des États-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'État avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles:

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'État de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur. Je vous prie, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres:

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.
J. J. Horan, de la paroisse Caddo.
A. D. Land, de la paroisse Caddo.
Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.
J. Jeffries, de la paroisse Rapides.
R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.
G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.
Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibéria.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des États-Unis dans et autour de la maison d'État, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le prétendu greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies:

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.
Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'État de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'État.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.
Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le rôle émis par le secrétaire d'État des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'État.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'Orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand: "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz: "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées qui ont pris leurs sièges; ces cinq membres, doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand: "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz: "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon État, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres".

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs sièges savoir: MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des États-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants:

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des États-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'État de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, est environné de troupes des États-Unis, l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'État de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un État souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres États et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement, et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, envers nous comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

S. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
J. Billieu,	J. A. Blaffer,
F. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	E. P. Burkhardt,
C. Byrne,	E. A. Carmouche,
W. W. Carlos,	O. L. Collins,
J. A. DeBahe,	C. Delhommer,
C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. P. Edwards,
B. C. Elliott,	E. D. Estilette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
C. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. S. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. L. Matthews,	T. E. Meredith,
H. C. Mitchell,	M. McAlpine,
W. McGee,	A. D. Nunez,
J. O'Quinn,	G. Pascal,
W. H. Pipes,	G. W. Richardson,
C. Roman,	J. S. Scales,
J. K. Schwing,	C. H. Schenck,
C. Schuler,	D. W. Self,
C. F. Seaman,	M. Siblski,
W. P. Smith,	G. W. Stafford,
F. R. Vaughn,	Y. Vidrinne,
F. Voorhies,	C. L. Walker,
R. R. Walters,	Jas. Webb,
G. D. Wells,	L. A. Wiltz,
	J. Young.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

11juin—1an

Président, L. BRETON.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

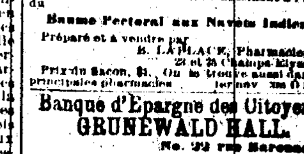

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par E. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25 Champs-Elysées.

Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 1er nov 3m O Ma V

Banque d'Épargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au delà, elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

1er mars—1 an

Compagnie d'Ardoises Chapman.

CARRIERE CHAPMAN, en Penn.

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Cheminées, Listeaux, Allège de fenêtres, Dalles, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Chantier au No 366 de la rue des Remparts, 3e. District.

Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties; elles ne se détérioront, ne se décomposent pas; elles égalent sous tous les rapports, les meilleures ardoises anglaises de notre marché et se recommandent par leur bon argentin. L'attention des couvreurs, entrepreneurs et autres est appelée sur la supériorité qu'elles ont sur toutes les autres ardoises américaines ... à la Nlle-Orléans. On en est satisfait partout.

Le certificat suivant de nos principaux couvreurs, architectes et entrepreneurs en dit assez.

A M. J. BRANDIN.

Nous certifions avoir examiné avec soin les ardoises de la "Chapman Slate Company." ...

Louis H. Pilié, architecte. A. Castaing, architecte.
P. Briou, architecte. Henry Kellis, couvreur.
T. Owin, couvreur. R. F. Rapier, couvreur.
Albert Clark, couvreur.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Société des artistes réunis sous la direction de M. Mestre.

JEUDI, 28 janvier 1875, Matinée à midi précis.

LA DAME BLANCHE.

(Soir à sept heures.)

ROBERT LE DIABLE

Samedi, 30—MATINÉE.

Théâtre St-Charles.

Sept représentations seulement. A dater de dimanche 24 janvier.

La célèbre troupe de pantomime de TONY DENIER.

Aux quatre premières représentations,

HUMPTY DUMPTY ABROAD.

Aux trois dernières,

JACK AND THE BEAN STALK.

Samedi—Matinée

Dimanche, 31 janvier—M. Joseph Murphy.

20e bal annuel de MARDI GRAS, Mardi, 9 février 1875.

GRANDE Représentation au bénéfice de la Société de secours CRESCENT CITY,

Donnée par la Société Dramatique d'ORLÉANS, au THÉATRE DU GLOBE.

Vendredi 29 Janvier 1875.

On jouera à cette occasion la pièce intitulée

CLOUDS.

DISTRIBUTION DES ROLES.

Hon. Walter Randall	George Stern
Ralph Randall	C. M. De Camp.
William Wimberly	E. M. Stella.
Fred Town	Henry Pickles.
Dr Edward Lane	O. S. Babcock
Billy Ruddiea, (un honnête homme)	(W. H. Beasbars.
Albany Sidley	Jno. A. Cairns.
Robert	
Stella Gordon	Miss Phina Glover.
Cora Adair	Maggie Stroubeck.
Ella Randall	Miss M. Sherwood.
Edna Wimberly	
Miss Matilda Prim	Mme. L. E. Seymour.
Mme Malneroon	Miss Carrie Foster.
Martha	Annie Hall.

Les messieurs dont les noms suivent ont été nommés pour former un comité de réception; ils sont priés de se réunir au président, ... le vendredi soir ... à 6 heures précises.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

Col. Wm. J. Behan, Président,

Col. Wm. T. Vaudry,	Col. John Glynn, Jr.
Major W. E. Huger,	Capt. Jas. D. Edwards,
Capt. R. B. Pleasants,	Capt. E. A. Ghibel,
Capt. Harrison Watts,	Capt. Arch. Mitchell,
Capt. D. M. Kilpatrick,	Capt. S. H. Buck,
Capt. R. J. Hamilton,	Capt. Thos. McIntyre,
Capt. ... Beck,	Capt. Ed. Flood,
Capt. A. B. Phillips,	Andrew Hero, Jr.
Ed. Lilienthal,	E. A. Bigneu,
D. Johnston,	R. C. Eyrich,
Geo. H. Braughn,	W. C. Simmons, Jr.
Chris Mehle,	J. H. De Grange,
F. H. Whittaker,	H. E. Shropshire,
Wash Marks,	Dr. ... N. Folwell,
Thad. Waterman,	W. H. Pagan,
R. M. Farquier,	H. W. Zeigler,
L. B. Clark,	W. ... Green,
S. G. Thorp,	B. J. Henderson,
Edw. Corkery,	J. C. Keesig,
Dave Hughes,	C. H. Post,
	C. W. Storck.

Les portes s'ouvriront à 7 heures.

Le spectacle commencera à 8 heures.

Il n'y aura pas de places réservées.

Prix du billet: $1 00. Secondes, 50 cts.

On peut se procurer des billets en s'adressant à l'un de ces messieurs, ou au théâtre le soir de la représentation.

W. L. HODGSON, Président du comité d'arrangements

21janv

Second Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Livreurs Restaurateurs," à Grunewald Hall, Samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

J. Chaplain,	A. Maire,
J. Strenna,	Chas. Lacoume,
Ed. Deschaud,	D. Lopez,
J. Trasconi,	C. Marchal,
E. I. Zell,	E. F. Miotou,
E. Lambie,	F. Levy,
E. Bernichau,	A. Aldaine,
F. Flécher,	Chas. Ostalier,
L. Moreau,	M. Brisolara,
L. Hoppenbauer,	J. Leblanc,
M. Vondetlank,	Germain Espy,
A. Luigi,	Ph. Bilbaut,
Paul Roques,	J. Brunet,
	Hugh Cassidy,

COMITÉ DE RÉCEPTION.

E. Garreau,	M. Pizzini,
Paul Pierri,	H. Bechac,
A. Chopin,	J. B. Benson,

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Benson,	J. A. Labargue,
Jos. Chapon,	E. Garreau,
	F. Chapon.

Prix de la carte, monsieur ... $1 00. S'adresser au No. 112 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 112 rue Royale, qui les fera parvenir à domicile. ...

14 déc. au 6 fev

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique de BIDWELL.

Lundi, 25 janvier, et pendant la semaine. Matinée le mercredi et le samedi.

UNDER THE GAS LIGHT.

M. Bidwell ayant acheté de l'auteur, M. AUGUSTIN DALEY, le seul droit de représentation de cette pièce ...

Théâtre des Variétés.

Directeur..........JNO. E. OWENS.
Contrôleur..........THEO. HAMILTON.

Dernière soirée de l'engagement de M. LAWRENCE BARRETT, secondé par la troupe dramatique de T. W. DALEY,

JEUDI soir, 28 janvier 1875, on représentera le chef-d'œuvre de Shakespeare,

HAMLET.

Vendredi soir, Bénéfice d'adieu de M. LAWRENCE BARRETT, à la demande du public, RICHELIEU.

Samedi, en Matinée Recréable. Le soir, The Merchant of Venice.

LUNDI, 1er fév.—JOHN E. OWENS ... la jolie comédie de SOLON SHINGLE.

LOTERIES.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE A NUMÉRO SIMPLE.

Gros lot..........$100,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. (Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE B.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 6 Février 1875.

PLAN.

LOTS D'APPROXIMATION

...

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY, Lock-box 692, P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou ... d'être vos lettres.

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS LE 27 FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain ou l'argent sera remboursé.

...

PRIX DES BILLETS.

Pour billets et renseignements, s'adresser à

Tho. E. Bramlette, Agent et directeur, Édifice de la Bibliothèque publique, Louisville, Ky.

Bibliothèque Publique du Kentucky.

Mort du gouverneur Bramlette—Acte des Directeurs—Nomination d'un Successeur—Plus d'ajournements—Tirage positivement le 27 février.

...

JOHN S. CAIN, Secrétaire.

...

C. M. BRIGGS, Agent et directeur.

New Orleans Insurance Association.

...

JAMES T. TARLETON.

Banque des Citoyens de la Louisiane

...

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

...

H. L. FRIRE, Caissier.

Consolidated Association of the Planters of Louisiana.

...

Aux Actionnaires du Lamm's Firelon Thermo Specific Propelling Company.

...

B. S. MILLAUDON, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, Coin Lafayette et Watts.

...

P. TISNE, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta—En liquidation.

...

A. BALDWIN, A. M. PORTIER, JNO. BRUNASO, Liquidateurs.

21 janv

Banque Nationale de l'État. Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1875.

...

SAM'L. H. KENNEDY, W. T. BLAKEMORE,
SAM'L. H. BOYD, ALFRED MOULTON,
S. FRIEDLANDER, HARMON DOANE,
JOSEPH DUNBAR, WM. G. VINCENT,
JULIUS WEIS.

Le même jour, à une réunion des directeurs, M. SAMUEL H. KENNEDY a été réélu président, à l'unanimité.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

21janv

Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1875.

L'élection annuelle de neuf (9) directeurs, par les actionnaires de la Compagnie, aura lieu le MERCREDI, 3 février 1875, aux bureaux de la Compagnie, No ... de la rue du Canal, de midi à deux heures de l'après midi.

SIMON GOSSELIN, Secrétaire et trésorier.

17janv

M. RIOUELME.
FABRIQUE DE CIGARES,

A TRANSFÉRÉ son établissement au No. ... DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment les meilleures marques de CIGARES, importés et du pays, il les vend en gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe.

Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

Les connaisseurs sont invités à venir examiner les articles. La maison ne craint pas la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni sous celui des prix.

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement

Pour la mise en bouteille,

Nos 28, 30 et 32 de la rue Bienville,

(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER BEER, CIDRE & ALE ...

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto, Sherry, huiles d'olive.

...

L. GIROT,

Tailleur et marchand de linge fait,

Au No 11 de la RUE DU CAMP.

AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres, promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être dépassé en cette ville sous le rapport de la qualité et du marché; il se compose d'habillements, de pardessus et de redingotes des dernières genres.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building ...

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULON,

No. 52 RUE VIEILLE-LEVÉE ...

Manufacture à vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER, Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

11 déc—1an

Cadeaux de jours de fête.

LE PLUS GRAND STOCK DE PIPES ... EN AMÉRIQUE,

HERMANN ISAAC,

IMPORTATEUR DE PIPES ET D'ARTICLES DE FUMEURS.

74 RUE CHARTRES 74

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company.

...

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux.

...

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

...

MORRISON & WOODWARD

...

JOS. DAVID,

...

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

GUYBOUSE & BOIS,

...

BITTER DES ARABES

...

CAZAUX & VERGNOLE

En Vins, Cognacs et Cordiaux

...

J. A. GARABAVANT, D. D. S.

...

HY. J. MONTAGNET,

...

Charbon — Charbon — Charbon

P. & R. DeVERGES,

...

W. G. COYLE & CO.,

...

COAL. COAL. COAL.

VENTES JUDICIAIRES.

...

EUGENE WAGGAMAN.

...

Assurance de la Mobile.

Capital Total $1,000,000.

Mobile Fire Department Ins. Co.

...

BARNETT & GAMMAGE,

...

VENTES A L'ENCAN.

...

Y. A. D'HEMECOURT,

...

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

...

Banque Nationale de l'État

...

VENTES A L'ENCAN.

...

Charbon, Charbon, Charbon.

...

Annonces du Marshal des É. U.

...

Forrestier Delhonde & C.,
COURTIERS DE PROVISIONS

Négociants-Commissionnaires,

...

PIERRE PAVIA

...

AU PROGRÈS.

ERNEST GABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

...

Sun Mutual Insurance Company

...

Louisiana National Bank

...